

Compte-rendu du Comité de pilotage national du PNA Loutre d'Europe
18 décembre 2020 (visioconférence)

Etaients présents :

- Christian ARTHUR (SFPEM)
- Serge BARRY (Syndicat des étangs de la Haute-Vienne et de la Nouvelle-Aquitaine)
- Véronique BARTHELEMY (DREAL Nouvelle-Aquitaine, coordinatrice nationale du PNA)
- Xavier BIROT-COLOMB (LPO Rhône-Alpes)
- Gwendal BODILIS (Agence de l'Eau Seine-Normandie)
- Clotilde BOITARD (DIR Nord-Ouest)
- Yoann BRESSAN (Office Français pour la Biodiversité, direction régionale Centre-Val de Loire)
- Jean-François BRETAUD (Centre d'Expertises sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement - Cerema)
- Cécile CAPELLE (DIR Nord-Ouest)
- Florent CLET (DREAL Normandie)
- Annabelle CLUZEAU (Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire/DGITM)
- Luis DE SOUSA (DREAL Occitanie)
- Laëtitia FAINE (Groupe Mammalogique Normand)
- Ségolène FAUST (DREAL Centre-Val de Loire)
- Christine FOURNIER (personnalité scientifique, GREGE)
- Régis GOMES (Office Français pour la Biodiversité, direction régionale Occitanie)
- Patrick HAFFNER (Muséum National d'Histoire Naturelle – Service du Patrimoine Naturel – UMS PatriNat)
- Guillaume HARRE (Office Français pour la Biodiversité, direction régionale Occitanie)
- Paul HUREL (Office Français pour la Biodiversité, direction régionale Centre-Val de Loire)
- Hélène JACQUES (SFPEM)
- Guillaume KOTWICKA (DREAL Hauts de France)
- Corentin LELOUP (Fédération Nationale des Chasseurs)
- Charles LEMARCHAND (personnalité scientifique)
- Damien LERAT (Société d'histoire naturelle et des Amis du muséum d'Autun)
- Robin LHUILLIER (LPO PACA)
- Benoit MARCHADOUR (LPO Pays de la Loire)
- Alain MARIE (Etangs de France)
- Marie MASSON (SFPEM, animatrice nationale du PNA)
- Olivier PATRIMONIO (Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire/ DEB)
- Caroline PENIL (Office Français pour la Biodiversité)
- Sarah PIERRE (DREAL Bourgogne-Franche-Comté)
- Manuelle RICHEUX (DREAL Ile de France)
- René ROSOUX (CNP)
- Patricia ROUSSET (DREAL Auvergne-Rhône-Alpes)
- Franck SIMONNET (SFPEM)
- Dominique TESSEYRE (Agence de l'Eau Adour-Garonne)
- Astrid THOMAS-BOURGNEUF (DIR Ouest, SEM, PMI)
- Eric THOUVENOT (DREAL Grand Est)

Les excusés :

- Claire BORN (Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation / DPMA / SDAEP / BAQUA)
- Estelle CHEVILLARD (Agence de l'eau Artois Picardie)
- Charles LEMARCHAND (Groupe mammalogique d'Auvergne)
- Florine HUBERT (Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation / DPMA / SDAEP / BAQUA)
- Amélie LECOQ (DREAL Pays de la Loire)
- Dominique MASSICOT (Comité régional Canoë-Kayak Nouvelle-Aquitaine, Fédération Française de Canoë-Kayak)

- Anne OSWALD (Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation / DPMA / SDAEP / BAQUA)
- Christophe POUPARD (Agence de l'eau Seine Normandie)
- Sandrine ROBERT (Agence de l'eau Loire Bretagne)
- Audrey SAVOURE-SOUBLET (Muséum National d'Histoire Naturelle – Service du Patrimoine Naturel – UMS PatriNat)
- Thierry TOURNEBIZE (Fédération des Parcs Naturels Régionaux de France, Réserves Naturelles de France)

Véronique Barthélémy remercie les nombreuses personnes présentes, ainsi que l'animatrice nationale du PNA, Marie Masson, et la SFPEM pour leur investissement dans la rédaction et l'animation du plan Loutre. Elle rappelle que ce premier comité de pilotage sur second PNA Loutre était initialement prévu le 17 mars dernier. La situation sanitaire due à la COVID a obligé à le repousser. Les progrès faits en matière de visio-conférence cette année particulière permettent de le réunir dans des conditions acceptables. L'animation du plan ayant débuté en 2019, il était important de pouvoir organiser cette réunion avant la fin de l'année 2020.

La DREAL rappelle les avancées obtenues grâce au premier PNA et l'importance de poursuivre les actions dans le cadre d'un second programme, sur 10 ans, comme l'ont confirmé le CNPN, le MTE et la DREAL Nouvelle-Aquitaine.

Il s'agit du premier comité de pilotage de ce plan. Il apparaît utile de présenter les objectifs et le fonctionnement de la politique PNA du MTE.

Marie Masson résume ensuite les apports du premier PNA puis présente les objectifs et les actions du second PNA en faveur de la Loutre d'Europe, avant de détailler les principales avancées du plan au cours des années 2019 et 2020. Les actions prioritaires pour 2021 sont ensuite discutées.

CONNAISSANCES ET VEILLE ECOLOGIQUE

Action 1 : Suivre la recolonisation et la répartition de la Loutre d'Europe

Travail important fait en 2019 sur la construction de l'Observatoire National des Mammifères (ONM), un projet de portail cartographique doublé d'un centre de ressources, porté par la SFPEM et consultable par le grand public en ligne (<http://www.observatoire-mammiferes.fr/>). L'ensemble des données de présence (protocole standard et autres méthodes) de Loutre d'Europe, reportées à la maille 10km*10km, collectées lors du précédent plan et jusqu'à l'année 2016, ont été intégrées à cet observatoire et sont visibles dès à présent sur le portail.

Au sein du groupe Loutre national de la SFPEM, lancement de plusieurs réflexions sur :

- un protocole de suivi avec une pression de prospection plus importante que dans le protocole standard à appliquer sur les fronts de recolonisation ; où la présence de l'espèce est très discrète et difficile à identifier, la détection des premiers indices de présence étant essentielle pour adapter les politiques locales d'aménagement ;
- une méthode d'analyse des données de présence/absence récoltées sur le terrain afin de définir un statut biologique de la Loutre sur sa zone de présence régulière, des informations sur les densités de populations au niveau local et/ou sur l'utilisation précise du territoire par la Loutre étant également essentiel pour adapter les politiques locales d'aménagements.

Perspectives

- Grâce à une subvention accordée fin 2020 par la DREAL NA et à un stage de fin d'étude de Master encadré par la SFPEM en 2021, une étude va être menée sur l'amélioration de la détection de la Loutre. L'objectif du stage sera d'analyser les données récoltées sur le terrain par les structures partenaires du plan les années précédentes, et de déterminer comment affiner la détection de l'espèce notamment dans les secteurs où elle est plus discrète. La centralisation des données régionales de présence de la Loutre, collectées

entre 2016 et 2020, sera lancée début 2021, pour mettre à jour la carte de répartition française de l'espèce.

Discussions

Christine Fournier fait remarquer qu'il serait plus juste de parler d'absence de données de présence que de données d'absence de l'espèce sur les mailles prospectées d'après le protocole standard où aucun indice de présence n'a encore été observé (attention au discours). Elle rappelle l'importance des données opportunistes.

Véronique Barthélemy rappelle également que les données obtenues avec des fonds publics doivent normalement être transmises au SINP (au niveau régional puis agrégées au niveau national). Une interopérabilité est prévue entre le SINP et l'ONM.

Action 2 : Recenser les cas de mortalité, assurer un suivi sanitaire et éco toxicologique, valoriser les spécimens de loutres d'Europe trouvées mortes

Les informations collectées sur les cas de mortalité de loutres recensés jusqu'en 2016 ont été également intégrées au module Loutre de l'ONM. Elles sont notamment restituées sous forme d'une carte permettant de visualiser précisément la localisation de ces cas de mortalité – ce qui à terme permettra d'identifier des points noirs de collision routière.

L'animatrice a également démarré le travail de constitution d'une base de données nationale des prélèvements biologiques effectués sur les cadavres de loutres, qui centralisera les collections d'échantillons facilement disponibles afin de les rendre plus facilement disponibles pour la recherche scientifique.

Perspectives

- Relancer les échanges avec le Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN) qui avait été identifié comme structure potentielle de stockage et de maintenance des échantillons biologiques de loutres au niveau national.
- Relancer le projet de convention avec l'OFB afin de faire participer le réseau SAGIR à la collecte des cadavres de loutres ainsi qu'à l'autopsie des cas de mortalité découverts hors du cadre des collisions routières.
- Constituer au niveau national des kits pour le prélèvement d'échantillons sur les cadavres de loutres et de les distribuer aux structures associatives qui le souhaitent (gants en latex, étiquettes et stylo indélébile, fioles, alcool...) sous réserve d'avoir obtenu la dérogation administrative nécessaire.

Discussions

- Une communication au niveau national serait à prévoir pour rappeler que l'étude génétique de la dynamique des populations de loutres en France est toujours d'actualité, et que Johan Michaux et Lise-Marie Pigneur de l'Université de Liège récupèrent toujours des échantillons pour l'alimenter.
- Christian Arthur suggère que les moyens soient mis en priorité pour les études dans les zones où la recolonisation est en cours (nouvelle population en Roya par exemple et la mise en évidence éventuelle d'un génotype alpin ?), plutôt que dans les zones où la Loutre est bien implantée et connue.
- Christine Fournier propose qu'un rapprochement soit fait avec les écoles vétérinaires pour la réalisation d'autopsies de loutres dans les régions où elles ne sont pas faites faute de moyens.
- Yoann Bressan indique que les données Loutre récoltées par l'OFB pourront être fournies à la SFEPM si un cadre peut être fixé. La participation du réseau SAGIR avait été actée avant la création de l'OFB, ce qui permet de financer un certain nombre d'autopsies.

- Véronique Barthélemy propose aux représentants des DREAL présents de prendre contact avec les directions régionales de l'OFB pour voir si le réseau SAGIR serait en mesure de participer à la collecte et aux autopsies (au moins en partie) des cadavres de loutres, notamment sur les cas de mortalité hors collisions routières. Voir également avec les laboratoires vétérinaires départementaux s'il leur est possible de stocker des cadavres de loutres en attendant une autopsie.

- Voir si la SFEPM, en tant que tête de réseau et animatrice du PNA Loutre, pourrait bénéficier de la dérogation nécessaire pour la collecte de cadavres au niveau national, en lien avec des mandataires des structures référentes locales (dans le cadre d'un programme PNA validé par le CNPN).

PROTECTION ET GESTION CONSERVATOIRE

Action 3 : Réduire la mortalité d'origine anthropique sur la Loutre d'Europe

L'animatrice nationale a participé à la relecture du nouveau guide technique du Cerema issu de la refonte et de la mise à jour de « Passages pour la grande faune (1993) » et "Aménagements et mesures pour la petite faune (2005)", guide à paraître premier semestre 2021. Une compilation de retours d'expérience est en attendant disponible : (« Permettre à la faune de franchir les infrastructures linéaires de transport. Exemples de requalifications d'infrastructures (2020) ») : <https://www.cerema.fr/fr/centre-ressources/boutique/permmettre-faune-franchir-infrastructures-lineaires-transport>.

Annabelle Cluzeau précise qu'un projet de construction d'une base de données nationale sur les ouvrages est porté par le MTE et le CEREMA. L'animatrice nationale également en contact avec le Cerema dans le cadre de ce projet (sous Géonature) qui en est actuellement au stade de la définition d'un cahier des charges pour disposer d'une base de données interopérable avec d'autres bases, de l'élaboration d'un référentiel pour les tables (calage 2021) avant de passer au développement d'une interface web pour une ouverture à la saisie par les gestionnaires.

Un partenariat a été mis en place à la fin de l'été 2019 entre la SFEPM et l'entreprise Gifts for Change qui produit des bracelets à l'effigie de loutre, commercialisés dans les enseignes Nature et Découvertes au sein d'une collection « Bêtes à porter ». 1€ par bracelet vendu est reversé à la SFEPM pour financer les centres de soins pour la faune sauvage et leur permettre d'accueillir des loutres en détresse. Près de 3000 € ont ainsi été reversés en 2020 à « Panse-Bêtes » (Auvergne) pour leur projet d'enclos et de bassin adaptés à la réhabilitation d'individus adultes (gros des travaux achevés).

Perspectives

- Sondage d'autres centres de soins pour connaître leurs besoins et les hiérarchiser afin de leur faire bénéficier des fonds collectés via le partenariat « Bêtes à porter » (Tonneins en réouverture, Hôpital Faune Sauvage - Centre en création, ...).

- Création d'un groupe de travail sur la procédure de relâcher des loutres en détresse accueillies en centres de soins, notamment pour décider d'une stratégie concertée sur le lieu de relâcher (les relâchers loin des lieux de découvertes – voire dans une région différente, en fronts de recolonisation – pourraient fausser le suivi génétique de la dynamique des populations de loutres en France).

Action 4 : Améliorer le potentiel d'accueil des milieux pour la Loutre d'Europe

L'animatrice nationale est intervenue lors de la Journée Technique « Mammifères semi-aquatiques, comment anticiper leur retour ? », organisée par l'Association Rivières Rhône Alpes Auvergne (ARRAA) et destinée aux techniciens et chargés de mission des procédures de gestion des milieux aquatiques, techniciens et ingénieurs des collectivités territoriales et des services déconcentrés de l'Etat, APN, CEN, BE, élus, étudiants, chercheurs etc. Le

guide « Recommandations pour une gestion des milieux aquatiques favorable à la Loutre » a été présenté et diffusé.

Perspectives

- Nouvelle campagne de diffusion du guide pour la gestion des milieux : cibler les centres de ressources à disposition des gestionnaires de milieux.
- Rédaction de deux notes pour deux projet LIFE afin d'anticiper le retour de l'espèce à la frontière nord-est (Ardennes belges) et au niveau alpin.

Discussions

Robin Lhuillier souhaite savoir si la LPO PACA sera associée au Life alpin. Christian Arthur répond qu'il s'appuiera sur le travail des têtes de réseau locales. La France, l'Italie et la Suisse sont déjà intéressées pour lancer ce programme qui permettrait d'avoir une stratégie de conservation de la Loutre à l'échelle alpine.

Christine Fournier appuie le fait de mettre en place des actions communes Loutre et autres espèces semi-aquatiques, telles que le recensement d'ouvrages dans le cadre du PNA Vison d'Europe.

Action 5 : Favoriser la cohabitation entre la Loutre d'Europe et les activités piscicoles

Difficulté générale de financer cette action pourtant importante dans le PNA Loutre.

Plusieurs dossiers de demande de subvention ont été déposés par l'animatrice nationale pour financer la mission d'animation « Loutre et pisciculture » :

- dans le cadre de l'appel à projets de la Fondation François Sommer sur le thème « Conflits Homme-Faune Sauvage » (automne 2019, non retenu).
- dans le cadre du Plan France Relance (transmis en avril 2020 à la DREAL Nouvelle-Aquitaine pour une proposition au Ministère en charge de l'environnement, non retenu). - dans le cadre de l'appel à projet de l'OFB « MobBiodiv' 2020 » (déposé en juin 2020, non retenu).
- auprès de la Fondation Nature et Découvertes, pour un projet Biodiversité (déposé en septembre 2020, instruction décalée à juillet 2021).

Véronique Barthélemy et Marie Masson ont pris contact avec Florine Hubert (chargée de mission au bureau de l'Aquaculture, sous direction de l'Aquaculture et de l'Economie des Pêches du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation), afin de vérifier que la nouvelle programmation du FEAMP, en cours d'élaboration prendra bien en compte la question de la protection des piscicultures face à la prédation par la Loutre. Le MAA a confirmé que les aides pour la mise en place de systèmes de protection des exploitations resteraient les mêmes que dans la programmation précédente. Cependant, chaque Etat membre doit élaborer un programme opérationnel de mise en œuvre, en lien avec les Régions et les partenaires concernés. La DREAL NA a alerté les autres DREAL sur la nécessité d'informer les conseils régionaux (gestionnaires des fonds) de l'importance de la prise en compte de la déprédation dans les consultations des acteurs locaux lors de l'élaboration du projet de programme opérationnel.

Perspectives

- Ré impression et éventuellement mise à jour de la plaquette « Loutre et pisciculture ».
- Campagne de suivi des exploitations expertisées par le passé (mise à jour du risque de prédation, retour d'expérience sur les systèmes de protection mis en place et leur efficacité) et synthèse nationale – selon obtention de subvention.

Discussions

Alain Marié, des Etangs de France, indique que la filière piscicole souhaiterait qu'un groupe de travail soit créé pour trouver des solutions, notamment pour la pisciculture extensive en étangs. Véronique Barthélemy et Franck Simmonet rappellent que cette question est bien prise en compte dans le PNA, que la difficulté repose sur le financement de telles actions.

Christian Arthur indique que dans la majorité des cas, de petits investissements peuvent suffire. Pour les gros établissements, type esturgeonnière (poisson à forte valeur économique), les investissements doivent être conséquents. M. Marié considère que ces bassins peuvent être plus facilement protégés que des étangs à Carpe, ayant une même valeur économique. Hélène Jacques évoque l'idée des étangs de diversion ».

Dominique Tesseyre indique que l'Agence de l'Eau Adour-Garonne avait soutenu quelques expertises de piscicultures mais que la politique des agences de l'eau vise avant tout les projets portant sur la gestion des cours d'eau et des zones humides. Il serait possible de financer encore quelques expertises, mais pas les investissements liés à la protection des exploitations, les aides relevant des fonds communautaires.

Gwendal Bodilis de l'Agence de l'Eau Seine Normandie ajoute que chaque agence de l'eau possède son programme d'actions propre, qu'il n'y a pas d'action concertée au niveau national. Il faudra pour chaque cas se rapprocher de l'agence de l'eau du bassin concerné pour vérifier s'il est possible de bénéficier d'une aide, cette thématique étant à la limite de leur périmètre d'action qui se concentre sur des travaux à visée opérationnelle.

A priori l'OFB n'a pas d'appels à projets à venir qui concernerait cette problématique de cohabitation faune et activités humaines.

Lorsque le programme opérationnel du FEAMP sera validé au niveau français, les régions choisiront les mesures qui seront financées à leur échelle. Véronique Barthélemy invite les opérateurs du plan en régions, ainsi que les DREAL à se manifester auprès des conseils régionaux pour insister sur l'importance de la prise en compte de ces aides permettant de financer des équipements de protection, et ce même dans les régions où la Loutre n'est pas encore présente, dans une optique d'anticipation. Le FEAMP ne finance toutefois que 50 % des installations, ce qui peut souvent constituer un frein aux demandes d'aide.

Il serait intéressant de vérifier si le FEAMP peut intégrer des études préalables à des travaux car cela permettrait de financer en partie les expertises.

Xavier Birot-Colomb mentionne que les Conseils régionaux n'ont pas d'obligation en matière de financements en faveur d'espèces à PNA.

Christine Fournier demande si une priorité d'actions auprès des piscicultures sera fixée si des aides sont disponibles. Christian Arthur répond que ce n'est pas à la SFPEM de fixer des priorités.

Il est rappelé l'existence du document de synthèse des connaissances sur la problématique Loutre et pisciculture réalisé lors du précédent plan d'actions, dans le but de répondre à des questions sur l'impact réel des loutres sur les piscicultures prédatées, et de recenser les retours d'expérience sur la protection des étangs dans les autres pays européens : https://www.sfepm.org/sites/default/files/inline-files/Loutres_et_activites_aquacoles_compressed.pdf

COMMUNICATION ET ANIMATION

Action 6 : Communiquer et sensibiliser sur la Loutre d'Europe auprès des professionnels, des usagers de la nature et du grand public

La SFPEM développe un outil de sciences participatives dans le cadre de l'opération Havre de Paix. Les propriétaires de Havres de paix pourront saisir directement leurs observations de loutres sur la base de données Lizmap (qui recense et localise les Havres de Paix en France) : <https://lizmap.sfpepm.org/index.php/view/map/?repository=havres&project=havres>.

Perspectives

Attente du groupe Loutre national d'une compilation et mise à disposition de supports généralistes d'informations sur la Loutre : la réalisation de supports pédagogiques est envisagée dans le cadre de l'animation nationale (plaquette Loutre, kakémonos sur le PNA et la Loutre), en fonction des subventions disponibles.

Discussions

Jean-François Breaud (Cerema) demande s'il avait été envisagé de pérenniser les Havres de Paix par une Obligation Réelle Environnementale (en imposant des prescriptions environnementales légales au foncier et non au propriétaire du foncier). Christian Arthur répond que cette possibilité a été mise de côté pour éviter de contraindre trop les propriétaires privés.

Action 7 : Animer le plan, coordonner les initiatives, favoriser le partage des connaissances et apporter une assistance scientifique et technique sur la Loutre d'Europe

Une réunion de travail a été organisée en région Grand Est. Elle rassemblait des APN, des agents des services de l'état, des gestionnaires de sites naturels etc. pour anticiper le retour de la Loutre, faire le point sur les dernières observations de l'espèce et les priorités d'actions (nouvelles prospections notamment et sensibilisation du milieu piscicole).

L'animatrice nationale a échangé avec le WWF Belgique sur un projet de plan Loutre en Flandre.

Perspectives

- Participation de l'animatrice nationale au séminaire sur la Loutre d'Europe organisé par l'Otter Specialist Group de l'UICN.
- Encourager la création de réseaux loutres dans les régions où ils n'existent pas encore : Ile-de-France, Hauts-de-France.

Discussions

Il est rappelé l'importance de mettre en place des actions en faveur de la Loutre dans l'ensemble des régions françaises, y compris celles où l'espèce n'a pas encore fait son retour : actions sur la restauration des milieux, sur la restauration des continuités, ce qui profiterait également à d'autres espèces que la Loutre. Véronique Barthélemy rappelle que toutes les DREAL sont conviées au comité de pilotage. Elles sont toutes sensibilisées à cette problématique mais sont soumises à la nécessité de prioriser les moyens dans le cadre de leur politique régionale qui fixe des priorités.

Il est ensuite procédé à un tour de table des déclinaisons du plan en régions :

REGION	Type de l'animation régionale	Opérateur régional	Réunion(s) / COPIL en 2019 / 2020
Auvergne – Rhône - Alpes	Mise en œuvre d'actions sans rédaction d'une déclinaison	LPO AuRA (jusqu'en 2020), lancement d'un appel à manifestation d'intérêt pour trouver un nouvel opérateur (probablement duo LPO et GMA car difficile d'animer une aussi grande région).	04/11/2020 : COPIL PRA
Bourgogne – Franche - Comté	Rédaction d'une déclinaison régionale	SHNA et LPO Franche-Comté	13/12/2019 : COPIL PRA
Bretagne	Mise en œuvre d'actions sans rédaction d'une déclinaison	Groupe Mammalogique Breton (GMB)	-
Centre-Val de Loire	Mise en œuvre d'actions sans rédaction d'une déclinaison	OFB	COPIL à venir 2021
Grand Est	Pas de déclinaison	-	30/12/2019 : réunion sur l'anticipation du retour de la Loutre en région
Hauts-de-France	Pas de déclinaison	-	-
Ile-de-France	Pas de déclinaison	-	-
Normandie	Mise en œuvre d'actions sans rédaction d'une déclinaison	Groupe Loutre Normandie (<i>partenariat associant le CPIE des Collines normandes, le Groupe mammalogique Normand, l'Office Français pour la Biodiversité (ex-ONCFS), le PNR des marais du Cotentin et du Bessin et le PNR Normandie Maine</i>) en charge de l'animation de la déclinaison interrégionale en Normandie 2014-2018	-
Nouvelle-Aquitaine	Mise en œuvre d'actions dans l'attente de la rédaction d'une déclinaison	FNE NA : délégation à Cistude Nature (GMHL et Poitou Charente Nature en partenaires) jusque fin 2020	COPIL initialement prévu 2021
Occitanie	Mise en œuvre d'actions sans rédaction d'une déclinaison	-	-
Pays de la Loire	Mise en œuvre d'actions sans rédaction d'une déclinaison	LPO Pays de la Loire	19/11/2019 : COPIL PRA 15/12/2020: COPIL PRA
Sud (ex. PACA)	Mise en œuvre d'actions sans rédaction d'une déclinaison	LPO PACA	02/11/2020: COPIL PRA

Le bilan complet pour l'année 2020 sera disponible en téléchargement libre sur le site du plan dès sa finalisation : <https://www.sfepm.org/publications-sur-la-loutre.html>.

La réunion se termine à 13h20.

Marie MASSON, animatrice du plan Loutre